



Règlement intérieur 2026-2027

La section **Chorale** est une section du Patronage Laïque La Fuye.

A ce titre ses adhérent(e)s doivent respecter les règles de bienséance en terme de tenue vestimentaire, de langage, de politesse et de respect des autres adhérents, des locaux et du matériel.

Les répétitions ont lieu tous les vendredis de 20h45 à 22h avec une mise en place à partir de 20h30 .

Au cours de l'année la Chorale se produit à des concerts en particulier avec l'Harmonie de La Fuye

Les choristes se doivent d'être assidus aux répétitions et aux concerts. En cas d'empêchement prévenir la responsable Mme Michelle GARNIER 06 07 33 45 41

Lors des concerts la tenue et l'attitude doivent être irréprochables

La tenue des concerts est constituée :

- ➔ pour les femmes d'un chemisier (ou d'un pull-over) blanc et d'un pantalon noir ou d'une jupe noire de longueur convenable
- ➔ pour les hommes d'une chemise blanche , d'un pantalon noir et d'une cravate sombre
- ➔ pour tous la tenue est complétée par un foulard rouge

Le cahier des partitions ainsi que le foulard rouge sont la propriété de la Chorale et devront être restitués en cas de démission.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : patronage-laique-la-fuye@orange.fr ou un courrier à l'adresse de l'association (suivant la clause d'utilisation des données personnelles (loi RGPD))